



## **10 ans après la signature de son premier CDII, Adecco célèbre le succès de cette solution emploi socialement responsable**

**Paris, le 4 mars 2024**

*Issu d'un accord de branche datant de juillet 2013, Adecco a signé dès son entrée en vigueur en mars 2014 le tout premier Contrat à Durée Indéterminée Intérimaire (CDII) de la branche travail temporaire, et a offert ces dix dernières années une stabilité économique et professionnelle à plus de 65 000 intérimaires et candidats.*

En développant le CDI intérimaire, Adecco a contribué à adresser le besoin de flexibilité des entreprises tout en offrant à ses candidats un statut social protecteur. En effet, le CDII repose sur des garanties sociales solides et protectrices pour les intérimaires en mission comme en intermission. De même, le CDII – comme un CDI classique – garantit à ses bénéficiaires la cotisation de trimestres à temps plein au régime de retraite et leur assure l'égalité de traitement avec les salariés permanents.

Pionnier en la matière, le réseau Adecco est particulièrement contributeur au succès du CDII<sup>1</sup> dans les secteurs de la logistique, du BTP, des transports et de l'industrie. Dès 2014, cette solution tournée vers les candidats a été particulièrement plébiscitée avec plus de 65 000 signatures en 10 ans, dont près de 8 000 sur la seule année 2023. Un succès qui se mesure aussi par l'important taux de satisfaction des bénéficiaires qui s'élève à 85%<sup>2</sup>.

En alliant emploi et formation et en mobilisant son expertise Adecco Training, le CDI intérimaire est également un outil de réussite pour les projets de reconversion dans les métiers qui recrutent. L'accès à des programmes de formation sur des métiers est en effet facilité mais plus important encore, Adecco prend en charge les coûts pédagogiques et rémunère le candidat pendant sa formation avant de le déléguer sur la base de ses nouvelles compétences.

Cette stabilité représente ainsi une véritable voie d'accès à l'emploi durable et contribue pleinement à une politique efficace d'insertion par l'emploi.

*« Pour développer l'emploi en CDI intérimaire, nous avons deux grands atouts : la grande variété de missions proposées aux candidats grâce à notre base clients et notre réseau, mais*

---

<sup>1</sup> En décembre 2023, le CDI Intérimaire représente 48 560 ETP, correspondant à 6,8% des effectifs des agences d'emploi (PRISM'EMPLOI).

<sup>2</sup> Enquête OIR 2022 sur les bénéficiaires de moins de 2 ans.



*aussi par l'attention portée au parcours d'accompagnement RH et de développement des compétences. Nous sommes convaincus que c'est un outil agile et un dispositif d'avenir pour allier flexibilité et sécurité et pour parvenir à fidéliser nos candidats » - **Gérald Jasmin**, Directeur général d'Adecco.*

#### **Contacts presse Adecco**

- Ariane Olleris – [ariane.olleris@adecgroup.com](mailto:ariane.olleris@adecgroup.com) – 07 61 79 71 43
- Céline Le Gallic – [celine.legallic@publicisconsultants.com](mailto:celine.legallic@publicisconsultants.com) – 07 83 00 46 44

#### **À propos d'Adecco en France**

Adecco est le premier réseau d'agences d'emploi en France avec plus de 900 agences sur l'ensemble du territoire. Depuis 60 ans, les équipes Adecco s'attachent à toujours mieux comprendre les contextes économiques, sectoriels et réglementaires pour anticiper les difficultés et préparer l'emploi de demain. Nos collaborateurs en agence développent avec les candidats une relation de confiance pour les accompagner au mieux dans les emplois qui leur conviennent Adecco est une marque de The Adecco Group.